

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

Mme Myriam BERNARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. Gilles TRAHARD	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

VILLEO - Augmentation du capital de la SA d'Habitation à Loyer Modéré - Participation complémentaire du Grand Dijon

La SA d'HLM VILLEO a sollicité le Grand Dijon pour une participation renforcée au capital de la société ; par l'émission de 3 290 323 actions nouvelles (valeur nominale de 0,31 € chacune), ce dernier serait en effet porté de 6 à 7,02 millions d'euros.

Il est précisé que cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'évolution réglementaire de l'intervention d'Action Logement et de ses collecteurs 1% qui ont désormais des objectifs annuels concernant leur contribution au financement des SA d'HLM, sous forme d'apport en fonds propres.

De ce fait, Logilia, collecteur 1% (2ème actionnaire de la SA avec 45% du capital), mobilisera un apport nouveau à hauteur de 460 000 €.

Dans le même temps, Néolia (1er actionnaire avec 52% du capital) a validé son engagement supplémentaire pour 540 000 €.

En lien avec cette recapitalisation de 1 million d'euros, VILLEO propose au Grand Dijon d'y souscrire pour un montant de 20 000 €, afin de maintenir, à la hauteur actuelle (1,95%), le niveau de représentativité de la communauté d'agglomération au sein du capital.

Il est rappelé qu'à ce jour, le patrimoine de VILLEO compte près de 6 500 logements à la location (y compris foyers et structures collectives), dont 70 % sont situés dans le Grand Dijon. Pour mémoire, VILLEO a repris le parc NEOLIA situé sur le territoire de l'agglomération dijonnaise (600 logements) et en Saône et Loire (2 450 logements).

Avec un rythme de production 2010-2012 de 129 logements à loyer modéré par an sur le territoire du Grand Dijon (hors structures spécifiques), l'activité de VILLEO représente 22,3% de la production globale communautaire des trois dernières années.

Le plan d'affaires de la SA repose sur le financement, par an, de 100 nouveaux logements à loyer modéré (objectif Convention d'Utilité Sociale signée en 2011 avec l'État) et de 40 logements en accession sociale et abordable, principalement (80%) sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et dans la perspective de poursuivre le partenariat construit avec VILLEO, il est proposé que le Grand Dijon souscrive à l'augmentation de capital de la SA, à la hauteur de 20 000 €, soit une participation de 64 516 nouvelles actions. Cette souscription porterait à 440 988 le nombre d'actions détenues par la Communauté d'agglomération, soit 396 472 €, représentant 1,95 % du futur capital de la SA (7 020 000 €).

Il est précisé, s'agissant de la représentation au sein des instances décisionnelles de VILLEO, que les modalités précédentes seront maintenues. Pour mémoire, la Communauté d'agglomération dispose de trois postes au conseil d'administration comptant 18 membres.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le renforcement de la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré VILLEO - *28 Boulevard Georges Clemenceau – BP 30312 - 21033 DIJON CEDEX* - moyennant un montant de 20 000 € correspondant à l'acquisition de 64 516 actions supplémentaires (sur la base d'une valeur unitaire de 0,31 €),
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2013,
- **de mandater** Monsieur le Président pour informer VILLEO de cette décision, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.